

## **MISSIONS**

L'association Beauregard participe à la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse.

Ses missions sont en cohérence avec la politique de l'enfance et de la famille ainsi qu'avec la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.

# L'association gère deux structures:

- L'ADAJ: Accueil de 37 jeunes gens de 16 à 21 ans dans des appartements individuels afin de les préparer à l'autonomie. Le service est situé à Fontaine. Double habilitation: Conseil général 38 et DDPJJ.
- L'AFB: L'accueil familial Beauregard est un service spécialisé qui prend en charges 62 enfants et adolescents de 3 à 18 ans. Ils doivent obligatoirement relever du secteur médico-social ou sanitaire. Notre action éducative relève de la compétence de la protection de l'enfance (conseil général 38). Les enfants et adolescents qui nous sont confiés sont accueillis par des assistants familiaux. Le service propose également d'un lieu d'hébergement éducatif ressource situé dans le Vercors.
- Les deux structures fonctionnent en étroite collaboration afin de permettre des synergies et faciliter la mise en place de solutions adaptées pour le bon déroulement des projets individualisés et aussi des projets d'établissement. La direction générale favorise l'organisation de cette cohérence tout en étant garante des décisions du conseil d'administration et assure la gestion des activités de l'association.

### **VALEURS DE L'ASSOCIATION**

L'Association Beauregard fonde son action sur des valeurs et une éthique:

- Reconnaître la personne humaine dans sa singularité.
- Garantir la laïcité et l'indépendance afin d'affirmer les convictions humanistes dont la solidarité citoyenne est le fondement.
- Aider sans assister. Accompagner ainsi les personnes en difficulté vers l'autonomie.
- Réaliser nos missions dans un esprit permanent de bientraitance. Développer les moyens nécessaires à la sécurité physique et psychique des personnes accueillies.
- Promouvoir auprès des enfants et des jeunes gens des réponses leur permettant de reprendre confiance en eux et de s'inscrire de façon active dans la préparation de leur vie d'adulte : scolarité, découverte professionnelle, apprentissage, logement.
- Développer toutes les activités scolaires, sportives, culturelles et civiques qui permettent
   l'épanouissement personnel et une vie sociale harmonieuse.
- Etre exemplaire et rigoureux dans ces actions tant auprès des jeunes et de leur famille qu'à
   l'égard des partenaires institutionnels et de l'environnement.
- Perfectionner continuellement nos savoir-faire et nos connaissances.
- Prendre en considération la notion de risque, inhérente à tout processus éducatif, tout en étant vigilant pour que ce risque soit partagé et assumé par tous les acteurs responsables.

#### **DROITS DES USAGERS**

Par ses valeurs, l'Association Beauregard garantit le respect et la dignité des personnes accueillies.

Les projets de prise en charge des usagers sont individualisés et donc adaptés aux besoins de chacun. L'enfant ou le jeune est soutenu et sollicité afin qu'il puisse, ainsi que sa famille, s'impliquer dans la réflexion, la construction et la réalisation de son projet personnel.

Chaque établissement et service met en place et fait fonctionner un Conseil à la Vie Sociale. Il veille à garantir la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

#### **HISTORIQUE**

L'association a été fondée en 1896. Elle est reconnue d'utilité publique depuis le 02 Juin 1916.

Elle accueillait les pupilles de la Nation et les mineurs sortant de prison. A travers son unique établissement, l'asile du Chevalon de Voreppe, elle dispensait une formation à des métiers agricoles. Les jeunes étaient ensuite placés pour travailler dans les fermes de la région : Chartreuse, Plateau du Vercors ...

Dans la première moitié du XXe siècle, il était d'usage en Isère, que les parents de bonne famille fustigent leurs enfants turbulents en les menaçant de les placer à « Boccacio », (nom du Bâtonnier auprès du barreau de Grenoble qui a beaucoup œuvré pour le développement de la Fondation).

Progressivement, avec l'évolution des lois, des cadres réglementaires et la professionnalisation, la structure s'est transformée en Centre Educatif et Professionnel.

La prise en charge individuelle est privilégiée.

L'effectif passe progressivement de 90 à 180 jeunes.

Entre 1965 et 1985 ce fut une formidable ascension dans tous les domaines, éducatif, pédagogique, innovation et création de nouvelles structures : Service de Suite de Grenoble (1965), Foyer du Vercors à Claix (1968), Foyer d'Accueil et d'Orientation à Autrans (1972).

L'Association Beauregard faisait référence en matière de rééducation et affichait une renommée nationale.

Il faut citer l'instigateur du progrès et l'éducateur mythique qui a présidé aux destinées fameuses de l'Association entre 1950 et 1983 : Monsieur Robert MARRE.

Entre 1991 et 1995, des difficultés, à la fois financières et de recrutement, fragilisent les activités de l'Association. Grâce à la détermination de la PJJ, du Conseil Général de l'Isère, des administrateurs et des salariés, Beauregard perdure.

En 2008, nous créons un service d'Accueil Familial spécialisé (AFB), pour des enfants et adolescents relevant à la fois de la protection de l'Enfance et du Médico-Social.

En 2014, nous transformons la MECS Les Carlines en un hébergement éducatif comme lieu ressource de l'AFB (AFB Vercors).

Aujourd'hui, l'Association inscrit avec dynamisme son développement dans des réponses innovantes aux besoins des enfants et familles en difficulté.



La prise en charge des enfants, adolescents, jeunes majeurs et des familles est effectuée par une équipe pluri disciplinaire :

- Educatif/Technique/Pédagogique/Soins
- Direction/Encadrement
- Administratif
- Services généraux.

## RESSOURCES FINANCIERES

Les ressources financières de l'association Beauregard sont issues de **financements publics** (prix de journée).

Trois budgets sont gérés par l'association.

A ce jour, le conseil général de l'Isère est le financeur principal.

Le ministère de la justice via la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse participe au financement en fonction de situations d'usagers qui relèvent de sa compétence.

Notre association, riche d'un savoir-faire plus que centenaire, est reconnue d'Utilité Publique.

Vos dons et legs seront les bienvenus pour soutenir nos missions auprès des enfants et familles en difficulté.

Merci d'avance pour votre soutien et votre générosité, ils nous sont bien nécessaires.

#### **DONS ET LEGS**

La reconnaissance d'Utilité Publique de l'Association Beauregard permet à l'ensemble de ses donateurs de bénéficier des dispositions fiscales suivantes :

- Les donations et les legs sont exonérés de droits de mutation ou de succession.
- Les dons des particuliers sont déductibles :

Soit de leur **impôt sur le revenu** à hauteur de **75%** du montant d'un don ne dépassant pas 510 €. Au-delà, la déduction fiscale est alors de **66%** du versement dans la limite de 20% de leur revenu imposable.

Soit de leur **impôt de solidarité sur la fortune** à hauteur de 75% du versement dans la limite de 50 000 €.

• Les dons des entreprises bénéficient d'une réduction d'impôt sur les sociétés ou sur le revenu dans la limite d'une part de 60% du versement et, d'autre part de 0,5% du chiffre d'affaires HT.





## CONTACTS:

122 avenue du Vercors,

38600 Fontaine

Tel: 04 76 49 54 54

Mail: siege@beauregard.asso.fr

Site internet :www.beauregard.asso.fr